

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 03.07.2025**

---

### **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S 2025**

### **Les délégué·e·s appellent le Conseil fédéral et le Parlement à plus de courage**

Les délégué·e·s d’Inclusion Handicap ont adressé aujourd’hui une résolution au Conseil fédéral et au Parlement pour les inciter à mener une politique du handicap plus courageuse et axée sur le long terme. L’Assemblée des délégué·e·s s’est tenue en présence de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider qui a fourni des informations sur le contre-projet à l’initiative pour l’inclusion. Inclusion Handicap a le plaisir de souhaiter la bienvenue à un nouveau membre du Comité et à une nouvelle organisation membre.

Les droits des personnes en situation de handicap se trouvent à un point historique : le contre-projet indirect à l’initiative pour l’inclusion et la révision de la loi sur l’égalité des personnes handicapées (LHand) sont deux projets de loi qui montreront la voie à suivre en matière de politique en faveur de l’inclusion et des personnes en situation de handicap. C’est donc en toute logique que le contre-projet à l’initiative pour l’inclusion, avec l’avant-projet d’une loi sur l’inclusion, a constitué le thème clé de l’Assemblée des délégué·e·s d’Inclusion Handicap de cette année.

### **Réaction à un contre-projet décevant**

Un contre-projet sérieux à l’initiative pour l’inclusion doit poser les jalons d’une politique d’inclusion progressiste pour les 10 à 20 années à venir et répondre aux revendications centrales de l’initiative en y apportant de nettes améliorations. Or, le contre-projet actuel du Conseil fédéral s’avère être une cuisante déception, vu qu’il n’offre de loin pas de réponses suffisantes à ces exigences. C’est pourquoi les délégué·e·s d’Inclusion Handicap font parvenir une résolution au Conseil fédéral et au Parlement pour les inciter à une mise en œuvre plus courageuse des droits des personnes en situation de handicap. Ils ont eu l’occasion d’adresser leurs revendications directement à la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, qui était sur place et qui s’est prononcée sur le contre-projet. La présence personnelle de la cheffe du Département fédéral de l’intérieur DFI est un signe fort. Les 1.9 million de personnes en situation de handicap vivant en Suisse attendent désormais de la conseillère fédérale qu’elle reconnaisse l’important besoin d’améliorations et relaye le message au Conseil fédéral dans son ensemble. Durant la procédure de consultation, les associations de personnes en situation de handicap feront front commun pour exiger des améliorations substantielles.

### **Nombreux succès au Parlement grâce aux efforts tenaces**

La ténacité est payante, comme l’a montré un tour d’horizon rétrospectif des nombreux dossiers ayant permis d’obtenir, l’année dernière, des avancées notables pour les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la révision de la LHand, le Conseil fédéral a procédé à des améliorations substantielles suite aux vives critiques formulées par les associations de personnes en situation de handicap. Les modifications apportées en juin à la loi sur les prestations complémentaires (LPC) permettent de mieux soutenir le logement protégé des personnes âgées à l’AI bénéficiant de PC. Par ailleurs, le Parlement a décidé de créer une base légale en vue du réexamen de décisions lacunaires en matière d’octroi de prestations AI. Un autre succès majeur réside dans la décision visant à moderniser la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l’intégration des personnes invalides (LIPPI). L’objectif dans ce domaine doit viser à ce que le Conseil fédéral mette à présent en œuvre la promotion du logement protégé, conformément au mandat dont il a été clairement investi.



## Nouveau membre du Comité et adhésion d'une nouvelle organisation

Le Comité d'Inclusion Handicap s'enrichit d'un membre supplémentaire. Les délégué·e·s ont unanimement approuvé la candidature de Sylvia Winkelmann-Ackermann. Cette spécialiste en finance, élue présidente de Pro Auditio en mai dernier, dispose de nombreuses années d'expérience en management. D'autre part, Inclusion Handicap a le grand plaisir d'annoncer l'adhésion du Centre spécialisé suisse Architecture sans obstacles comme nouvelle organisation membre. La faîtière entretient depuis des années une collaboration très fructueuse avec ce centre national de compétence et de coordination qui œuvre en faveur d'une architecture accessible.

### Renseignements

Jonas Gerber, responsable communication Inclusion Handicap  
[jonas.gerber@inclusion-handicap.ch](mailto:jonas.gerber@inclusion-handicap.ch) / 031 370 08 42

**Inclusion Handicap** est la porte-parole des quelque 1,9 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 20 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes en situation de handicap et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 20 organisations membres](#).

### Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | Pro Auditio Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse